

Canton de Belmont/Rance

Commune de Montlaur

ARRÊTE

Objet : *Renouvellement du congé parental de Mme Joëlle CADENET*

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- **VU** le décret n° 86-68 du 13 janvier 1986 modifié, relatif notamment au congé parental des fonctionnaires territoriaux,
- **VU** l'arrêté municipal du 08 septembre 2003 nommant Mme Joëlle CADENET au 2^{ème} échelon de son grade d'agent d'entretien,
- **VU** la demande de Mme Joëlle CADENET en date du 27 juillet 2004, par laquelle elle a sollicité un congé parental à l'issue de son congé de maternité
- **VU** les demandes en date du 20 janvier 2005, du 21 juillet 2005, du 23 janvier 2006, du 7 juillet 2006, 03 janvier 2007, 4 juin 2007, 07 janvier 2008 et **06 juillet 2008** par lesquelles Mme Joëlle CADENET a sollicité le renouvellement de son congé parental,
- la naissance d'un 3^{ème} enfant le 24 novembre 2006 et la demande de Mme Joëlle CADENET le 3 janvier 2007 de prolonger son congé parental,

ARRETE

Article 1^{er} : Mme Joëlle CADENET est placée en congé parental pour une durée de 6 mois à compter du **07 septembre 2008**.

Article 2^{ème} : Pendant ce congé, l'intéressée ne percevra aucune rémunération, cessera de bénéficier de ses droits à la retraite, mais conservera ses droits à l'avancement d'échelon réduits de moitié.

Article 3^{ème} : L'intéressée devra solliciter au moins deux mois avant l'expiration de cette période de congé parental, le renouvellement de ce congé ou bien sa réintégration.

Article 4^{ème} : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet
- Monsieur le Directeur du Centre Départemental du Centre de Gestion
- Monsieur le Percepteur
- L'intéressée

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Notifié le.....

Signature de l'intéressée,

Montlaur le 09 juillet 2008

Le Maire,